



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCEE PROFESSIONNEL

Externe et c.a.f.e.p

SECTION BATIMENT
OPTION PEINTURE REVETEMENTS

Rapport de jury présenté par :
Monsieur Fernand KREMER
Inspecteur général de l'éducation nationale

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMPOSITION DU JURY

NOM	PRÉNOM	GRADE - QUALITE	ACADÉMIE	ETABLISSEMENT
KREMER	Fernand	IGEN - Président	PARIS	M.E.N 75007 PARIS
DUBOIS	Charles	IA-IPR – Vice-président	RENNES	Rectorat d'académie 35000 RENNES
PROSPER	Dominique	IEN-ET Secrétaire général	ORLEANS-TOURS	Rectorat d'académie 45000 ORLEANS
AUFRADET	Dominique	PLP	VERSAILLES	L.P. Benjamin Franklin 77000 LA ROCHETTE
ALTIMIRA	Francis	PLP	BORDEAUX	L.P Jean Garnier 40110 MORCENX
BERRY	Dimitri	PLP	LYON	L.P André Cuzin 69300 CALUIRE ET CUIRE
BUCHETON	François	IEN-ET	ORLEANS-TOURS	Rectorat d'académie 45000 ORLEANS
DUBOIS	Patrick	PLP	DIJON	Lycée Joseph Fourier 89000 AUXERRE
GOTILLOT	Lionel	PLP	DIJON	L.P Les Marcs d'Or 21000 DIJON
TARDY	Jean Pierre	PLP	LYON	L.P Tony Garnier 69500 BRON
RENOUF	Ludovic	PLP/CM IEN	ROUEN	Rectorat d'académie 76000 ROUEN
VANDAMME	Christian	PLP	NANTES	L.P. Michelet 44000 NANTES

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel (JO du 7 novembre 1992 BOEN n° 44 du 19 novembre 1992) modifié notamment par :
- Décret n° 98-987 du 4 novembre 1998 en ce qui concerne la date d'appréciation des conditions requises des candidats au concours, l'accès aux concours dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV et les conditions de qualité et de diplôme requises au concours interne (JO du 5 novembre 1998).
- Décret n° 2001-527 du 12 juin 2001 supprimant les deux grades du corps des professeurs de lycée professionnel et instituant la classe normale et la hors-classe dans ce corps (JO du 19 juin 2001).
- Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel (JO du 25 novembre 1992, BOEN n° 48 du 17 décembre 1992) modifié par :
- Arrêté du 3 août 1993 en ce qui concerne les modalités du concours externe (JO du 22 août 1993, BOEN spécial n° 5 du 21 octobre 1993) ;
- Arrêté interministériel du 27 juillet 1999 en ce qui concerne les sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV ainsi que les épreuves du concours dans ces sections et options (JO du 25 août 1999, B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) ;
- Arrêté interministériel du 6 mars 2000 en ce qui concerne la liste des sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV (JO du 14 mars 2000, B.O. n° 14 du 6 avril 2000) ;
- Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel (JORF n°0004 du 6 janvier 2010).

EPREUVES DU CONCOURS : NATURE, DURÉE ET COEFFICIENT

NATURE DES ÉPREUVES		DURÉE	COEFFICIENT
<u>Épreuve écrite d'admissibilité</u> Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance		5 heures	3
Épreuves	d'admission	1 - Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel Durée : 6 h 1) présentation : 1 h (pas de préparation) 2) exposé et entretien : 1 h 30 (préparation : 1 h 30 ; exposé : 45 min ; entretien : 45 min)	3
	orales	2 - Épreuve sur dossier (a) soutenance d'un dossier technique et scientifique. (b) "agir en fonctionnaire de l'état de manière éthique et responsable"	3
		Préparation : 1 h 30 Epreuve : 1h Présentation : 20 min Entretien : 20 min Présentation : 10 min Entretien : 10 min	

NATURE DES ÉPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les connaissances et les compétences requises afin d'effectuer des analyses et/ou de proposer des solutions ou des modifications en réponse à des contraintes propres au domaine professionnel concerné.

S'appuyant sur un dossier technique qui peut contenir différentes données relatives, soit aux caractéristiques du produit, soit au moyen de production, soit à l'action de maintenance, soit au service, l'épreuve conduit les candidats à :

- effectuer des analyses et des recherches ;
- interpréter des valeurs spécifiées et des prescriptions techniques ;
- vérifier des caractéristiques et/ou justifier des choix ;
- proposer des solutions ou des modifications afin de satisfaire à des prescriptions techniques.

Épreuves d'admission

1 - Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2. Epreuve sur dossier

1^{ère} partie

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à présenter son dossier au moyen d'un exposé structuré, à analyser une situation en liaison avec l'enseignement de la spécialité dans l'option du concours, à proposer l'utilisation de moyens d'enseignement adaptés, notamment informatiques, audiovisuels, à identifier des problèmes d'enseignement et à préciser des conditions de réussite pour un public visé.

L'épreuve prend appui sur un dossier de quarante pages au maximum, réalisé à partir d'une situation empruntée à l'entreprise, ou à partir de l'expérience professionnelle du candidat, et exploitable dans l'enseignement. Le dossier précise son mode d'exploitation dans l'enseignement de la discipline, en fonction de la spécialité choisie au concours (définition des objectifs, des contenus visés, des types d'activité, prolongements pluridisciplinaires éventuels.)

Le jury appréciera les qualités d'analyse du candidat, sa capacité à communiquer, la rigueur et la structure de l'exposé, la pertinence des réponses aux questions posées, la connaissance de la spécialité à enseigner (ses finalités, ses contenus, son évolution) et des filières professionnelles correspondantes.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2^{ème} partie

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des

connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Le programme du concours est défini par référence aux programmes des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), brevets d'études professionnelles (BEP), brevets professionnels (BP), baccalauréats professionnels, brevets de technicien (BT) et brevets des métiers d'art (BMA) existant dans la spécialité.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	PLP EXTERNE	CAFEP PLP
Nombre de postes offerts au concours	16	1

Épreuve écrite d'admissibilité.

	PLP EXTERNE	CAFEP PLP
Nombre d'inscrits	102	1
Nombre de candidats présents	64	1
Nombre de candidats admissibles	35	1
Moyenne des notes obtenues par le 1er admissible	10,08	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admissible	05,67	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	54	25

Notes obtenues	Note mini	Note maxi	Moyenne
Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance	1,29	10,08	05,27

Épreuves orales d'admission.

Nombre de candidats présents	25	1
Nombre de candidats admis	10	0
Moyenne du concours obtenue par le 1er admis	13,33	
Moyenne du concours obtenue par le dernier admis	07,90	
Pourcentage d'admis par rapport aux présents	40	

EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

REMARQUES ET CONSTATS DU JURY

Cette épreuve concerne l'étude et l'organisation d'un chantier en vue de la réalisation de travaux de rénovation dans une maison d'habitation.

Constats :

Une majorité de candidats rencontre des difficultés :

- à lister les tâches professionnelles dans un ordre chronologique et en utilisant correctement les termes techniques du métier,
- à effectuer l'étude de prix d'un ouvrage,
- à donner des solutions techniques aux problèmes posés en s'appuyant sur leurs connaissances. Il est à regretter que l'empirisme prend souvent l'ascendant sur une véritable réflexion technologique,
- à interpréter le sens des questions par manque de connaissance du vocabulaire technique utilisé,
- à justifier avec pertinence le choix d'un produit, d'un système, d'un matériel ou d'une méthode.

L'écriture nuit souvent à la compréhension des réponses.

Quelques candidats manquent d'une culture technologique actualisée. Par ailleurs, le jury a constaté chez certains candidats des lacunes, dans les domaines scientifiques et techniques, incompatibles avec le métier d'enseignant.

Des questions sont partiellement traitées, voire pas du tout. Le jury fait l'hypothèse que les candidats concernés ne maîtrisent pas le problème posé ou qu'ils ont des difficultés de compréhension et de gestion du temps imparti.

THEME 1 : AMENAGEMENT

Etude 1 : Organisation de chantier.

Note moyenne : **15 / 40** ; Note la plus basse : **01 / 40** ; Note la plus haute : **34 / 40**

DR 1 – QUESTION 1.1

La question consistait à repérer sur un plan l'emplacement des différents ouvrages d'aménagement à l'aide d'un code couleur.

Constats :

- la majorité des candidats a répondu à cette question. Cependant le repérage a souvent été effectué de manière incomplète ou fantaisiste.
- la majorité des candidats n'a pas su positionner de manière précise les complexes isolants et les cloisons à parements hydrofuges.

Le jury a remarqué au travers des copies des candidats que la majorité d'entre eux rencontre de grandes difficultés à décoder et exploiter un plan.

Conseils aux candidats :

Effectuer une lecture attentive des informations contenues dans le CCTP afin d'exploiter correctement celui-ci, se former à la lecture de plan.

DR 1 – QUESTION 1.2

La question consistait à donner la chronologie d'intervention liée aux ouvrages du lot n°3.

Constats :

Peu de candidats ont su traiter la question correctement.
Beaucoup de candidats n'ont pas cherché à traiter cette question.

Conseils aux candidats :

- dans le cadre d'une organisation de travail, il est indispensable pour les candidats de se projeter dans le contexte du dossier afin de proposer un déroulement de chantier cohérent ;
- les candidats ayant des lacunes dans le domaine de l'aménagement doivent se former auprès des professionnels locaux, ils doivent également enrichir leurs connaissances techniques et technologiques par la biais de lecture diverses (revues professionnelle, sites internet,...).

DR 2 – QUESTION 1.3

Il était demandé aux candidats de rédiger le mode opératoire pour l'intégration d'un bloc-porte dans une cloison de distribution en détaillant les opérations spécifiques à la liaison avec l'ossature métallique. Le montage devait être conforme aux règles de mise en œuvre du DTU 25.41.

Constats :

- beaucoup de candidats ont traité cette question, mais de façon inégale ;
- peu ont su produire un mode opératoire conforme aux règles de mise en œuvre. La majorité d'entre eux a proposé un mode opératoire incomplet en ne précisant pas les points techniques de mise en œuvre (liaison avec l'ossature, remontée du rail, entraxe des vis...) ;
- les croquis illustratifs proposés étaient souvent confus et peu explicites ;
- la partie outillage et matériaux a été correctement exploitée ;
- certains candidats n'ont pas su proposer une organisation logique les tâches.

Conseils aux candidats :

- les candidats doivent se projeter dans le contexte de travail proposé afin d'être en mesure de rédiger chronologiquement les tâches à exécuter, conformément aux prescriptions ;
- les candidats doivent impérativement maîtriser les règles de mise en œuvre. Il est donc conseillé d'approfondir leurs connaissances en se référant aux documents normatifs (DTU,...) et mémentos de fabricants (Knauf, Lafarge, Placoplatre...).

DR 3 – QUESTION 1.4

L'objectif de cette question était de choisir des produits de remplacement pour le complexe isolant et la cloison de distribution, compte tenu de l'impossibilité d'en disposer auprès du fournisseur. Cette question devait permettre de vérifier les compétences du candidat à décoder et à exploiter des documents techniques (plan, CCTP, ressources aménagement).

Constats :

Cette question a été traitée par la majorité des candidats, toutefois, si la plupart d'entre eux ont su exploiter les informations contenues dans les divers documents, certaines de ces informations ont été relevées de manière partielle alors que des réponses à titre d'exemples figuraient dans le document du candidat.

Conseils aux candidats :

Lorsque la question fait référence à une recherche de renseignements dans divers documents, les éléments de réponse formulés par les candidats se doivent d'être précis et complets. Concernant la terminologie des ouvrages, il est conseillé aux candidats d'accroître leurs connaissances en se référant aux documents professionnels.

Etude 2 : Thermique.

Note moyenne : **05 / 10** ; Note la plus basse : **00 / 10** ; Note la plus haute : **10 / 10**

DR 4 – QUESTION 2.1

L'objectif de cette question était de déterminer la conformité au regard de la réglementation thermique du matériau définie dans le CCTP pour le doublage des murs extérieurs. Au travers des différentes activités cette question devait permettre de vérifier, d'une part, les compétences du candidat à décoder et à exploiter des documents techniques (CCTP, ressources isolation thermique) et d'autre part, les compétences techniques et scientifiques appliquées au domaine du confort thermique du bâtiment.

Constats :

- cette question a été traitée par la majorité des candidats ;

- la plupart d'entre eux ont su rechercher les informations contenues dans les divers documents et relatives à l'identification de la zone climatique, à la valeur de référence de déperdition U ainsi qu'à la résistance thermique du complexe de doublage, toutefois plusieurs candidats n'ont pas fait apparaître les unités ;
- concernant le croquis relatif à la coupe verticale du mur extérieur : la légende ainsi que les épaisseurs de chaque élément constitutif ont été complétés de manière partielle par beaucoup de candidats ;
- pour ce qui est de la recherche de la résistance thermique R ainsi que du coefficient de transmission surfacique U du mur, peu de candidats ont su traiter correctement cette partie ; ce qui peut laisser supposer un manque de maîtrise des notions liées au confort thermique.

Conseils aux candidats :

- les candidats doivent apporter des éléments de réponse précis et complets notamment lorsque ceux-ci figurent dans leur intégralité au sein du dossier technique.
- les candidats à ce concours se doivent de maîtriser les notions élémentaires liées au domaine thermique du bâtiment ; il leur est donc conseillé de se référer aux ouvrages spécifiques dans ce domaine.

Etude 3 : Implantation.

Note moyenne : **07 / 30** ; Note la plus basse : **01 / 30** ; Note la plus haute : **24 / 30**

DR5 – QUESTION 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

Les questions portaient sur la réalisation d'un calepinage de manière à réaliser un quantitatif de matière d'œuvre et de le comparer avec les ratios du fabricant.

Constats :

Beaucoup de candidats n'ont pas respecté l'échelle, et de plus, ne répartissent pas correctement les dalles. De ce fait, ils ne pouvaient pas réaliser les calculs et établir une comparaison satisfaisante.

Conseils :

Nous conseillons aux candidats de s'intéresser à la méthode de pose des plafonds suspendu qui est au référentiel du Bac Pro AFB et à s'entraîner à effectuer des représentations graphiques à l'échelle. Des renseignements sur le calepinage des plafonds suspendus sont accessibles sur les sites des fabricants.

Etude 4 : Connaissance des matériaux.

Note moyenne : **04 / 15** ; Note la plus basse : **00 / 15** ; Note la plus haute : **13,5 / 15**

DR6 - QUESTION 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6

Les questions portaient sur le choix d'un système pour la réalisation d'un plafond suspendu. Les candidats devaient :

- justifier leur choix.
- expliquer la technique de découpe des dalles en rive.

Constats :

Dans l'ensemble, les candidats ont justifiés un choix mais celui-ci ne correspondait pas toujours au système de fixation retenu, ils ont exécuté le croquis et le mode opératoire de la découpe, mais beaucoup n'ont pas tenu compte du système et ont oublié de découper la feuillure.

THEME 2 : FINITION

Etude 5 : Reconnaissance des supports.

Note moyenne : **09 / 20** ; Note la plus basse : **00 / 20** ; Note la plus haute : **17,5 / 20**

DR7 – Questions 5.1, 5.2

A partir d'un tableau comportant des observations sur différents ouvrages à peindre, le candidat doit déterminer si les ouvrages livrés sont conformes aux normes et proposer des solutions pratiques en cas de non-conformité.

Constats :

La partie concernant la conformité ou la non conformité des ouvrages a été bien renseignée, mais peu de candidats ont proposé des solutions techniques adaptées.

Conseils :

Il est indispensable pour un peintre d'identifier les anomalies des ouvrages mais surtout de trouver des solutions techniques adaptées aux problèmes. Un futur professeur doit connaître les tâches à effectuer sur les différents matériaux du bâtiment avant de les recouvrir.

Etude 6 : Avant métré.

Note moyenne : **01 / 10** ; Note la plus basse : **00 / 10** ; Note la plus haute : **04 / 10**

DR8 – Questions 6.1

En vue de faire les commandes de matière d'œuvre, il était demandé d'effectuer l'avant métré de la circulation intérieure, de l'accueil, du hall et de la salle de formation.

Constat :

Le jury constate :

- que les mauvais résultats obtenus étaient souvent imputables à des erreurs dans la transcription des mesures et dans les calculs ;
- que les lignes de calculs sont très souvent sans indication précise sur ce qui est recherché et que les résultats sont très approximatifs et fantaisistes.

Conseils :

Pour calculer des surfaces, il est nécessaire d'être méthodique dans la démarche. Une rédaction claire, ordonnée et précise, permet de limiter les erreurs et d'éviter l'oubli de certaines parties d'ouvrage.

Etude 7 : Organisation du travail.

Note moyenne : **07 / 30** ; Note la plus basse : **00 / 30** ; Note la plus haute : **25 / 30**

DR9 – Questions 7.1

Il était demandé d'organiser les travaux de peinture dans la salle de formation.

Constat :

Les extraits du DTU 59.1 n'ont pas été utilisés pour construire l'analyse du travail et les candidats n'ont pas tenu compte de l'état de finition demandé (A, B, C). Il y a souvent confusion entre une analyse de travail et un mode opératoire. Cette question a permis de constater que beaucoup ne maîtrisent pas la compétence : "organiser son travail".

Conseils :

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances techniques dans le domaine de la peinture. Il est indispensable de bien connaître le contenu du DTU 59.1 pour enseigner l'art de mettre en peinture les supports.

DR10 – Questions 7.2

Dans la salle informatique, il était prévu de poser un revêtement mural. Le candidat devait réaliser le mode opératoire de la confection d'un joint en coupe double.

Constat :

Le jury a constaté un manque de chronologie dans l'ordre des opérations et un manque de renseignements techniques. La partie « croquis » du document a été insuffisamment exploitée.

Conseils :

Il n'est pas inutile de rappeler qu'un mode opératoire est le résultat de la décomposition d'une tâche en opérations. Ces dernières doivent être précises chronologiques et riches en renseignements techniques.

Etude 8 : Quantitatifs.

Note moyenne : **07 / 20** ; Note la plus basse : **00 / 20** ; Note la plus haute : **14 / 20**

DR 11 – QUESTION 8.1

Les candidats devaient établir le quantitatif des matériaux nécessaires à la réalisation du chantier pour le lot n°4 (Finition). Les surfaces étaient données. Il restait aux candidats à exploiter le tableau des rendements et des conditionnements.

Constats :

La majorité des candidats a su traiter cette question correctement. Cependant, le jury a remarqué que certains confondaient « rendement » et « consommation ». Quelques candidats n'ont pas traités cette question.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent maîtriser l'utilisation des rendements ou des consommations indiqués sur les fiches techniques des produits dans le but d'établir un bon de commande. Pour cela, il est important de tenir compte des exigences du CCTP, d'exploiter correctement les surfaces à traiter et de proposer des quantités à commander qui prennent en compte les conditionnements disponibles.

DR 12 – QUESTION 8.2

L'objectif de cette question était de calculer : d'une part, le quantitatif de revêtement mural pour traiter la salle de formation et d'autre part, le quantitatif de papier peint à raccord droit pour traiter cette même pièce.

Cette question devait permettre de vérifier, les compétences du candidat à décoder et à exploiter des documents techniques (plan) et ses compétences techniques et technologiques pour poser un revêtement et un papier peint.

Constats :

- cette question a été traitée par peu de candidats.
- de plus, la majorité des candidats l'ayant traitée n'ont pas su répondre à la question posée. Une absence générale de méthode dans la recherche du travail demandé a été constatée ; ce qui peut laisser supposer un manque de maîtrise de la compétence sous-tendue. Quelques démarches proposées relevaient de l'approximation et non d'une démarche professionnelle.

Conseils aux candidats :

Les candidats à ce concours se doivent de maîtriser les fondamentaux de la pose de revêtement mural et de papier peint. Il leur est donc conseillé d'approfondir leurs connaissances techniques et technologiques dans ce domaine en se référant aux ouvrages professionnels.

Etude 9 : Technologie.

Note moyenne : **10 / 30** ; Note la plus basse : **00 / 30** ; Note la plus haute : **26,5 / 30**

DR13 et DR14 – Questions 9.1, 9.2, 9.3

La question abordait les constituants des peintures, leurs rôles, leur aspect, les temps de séchage, l'hygiène et la sécurité.

Constats :

Le jury constate que les candidats ont des lacunes évidentes sur la technologie propre à la peinture ainsi que sur son vocabulaire technique.

Conseils :

Le jury conseille aux candidats de s'intéresser non seulement à la pratique pure de la profession (gestuelles d'application) mais aussi à la technologie de base du secteur de la finition. Il n'est pas demandé de connaître de la chimie des produits, mais plutôt des bases simples que l'on peut trouver facilement dans les fiches techniques des produits, sur les DTU, et maintenant sur internet. Tous ces savoirs technologiques sont essentiels pour répondre aux questions, mais aussi et surtout pour pouvoir enseigner en Baccalauréat Professionnel.

Il serait pertinent que les candidats se procurent les référentiels de formation et qu'ils s'en imprègnent pour préparer le concours.

Etude 10 : Humidité.

Note moyenne : **07,5 / 35** ; Note la plus basse : **00 / 35** ; Note la plus haute : **24 / 35**

DR 16 – QUESTION 10.1, 10.2

Les candidats avaient à exploiter un diagramme de Mollier afin de répondre à des questions traitant de l'humidité de l'air ambiant.

Constats :

- quelques candidats ont traité cette question correctement, mais elle est souvent restée sans réponse.
- la majorité des candidats ayant traité cette question ont su exploiter le diagramme de Mollier. En revanche, les valeurs à déterminer par le calcul sont souvent restées sans réponse.
- peu de candidats a su exploiter les résultats pour proposer une solution au problème de condensation rencontré.

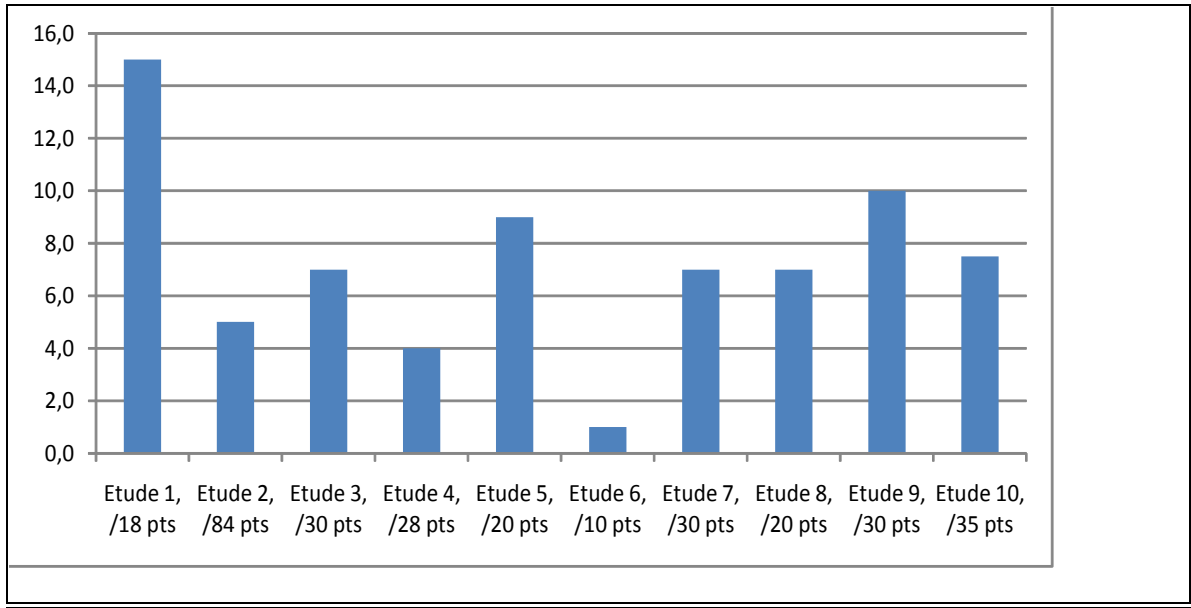
Conseils aux candidats :

Les candidats doivent effectuer une lecture attentive du sujet en début d'épreuve, ceci afin de déterminer les thèmes qu'ils maîtrisent le mieux et les traiter en priorité. L'articulation du sujet permet en effet de traiter les différents thèmes indépendamment les uns des autres.

Les candidats doivent impérativement approfondir leurs connaissances des domaines scientifiques liés aux métiers de l'aménagement et de la finition.

CONSEILS GÉNÉRAUX AUX CANDIDATS POUR CETTE ÉPREUVE :

- Prendre le temps de lire attentivement des documents remis en début d'épreuve.
- Approfondir les connaissances techniques et scientifiques en relation avec les problèmes rencontrés lors de la réalisation de travaux de peinture ou de revêtements (corrosion, adhérence, humidité, isolation thermique, acoustique,...).
- S'approprier la notion de système de peinture ou de revêtements (approche, démarche d'étude...) par rapport à l'environnement et à ses contraintes.
- Appréhender la démarche qualité lors de la reconnaissance des supports, la réalisation et la réception des travaux.
- Approfondir les connaissances en étude, organisation et gestion de chantier, notamment la rédaction d'un métré, d'un calcul de quantité, d'un calcul de temps.....
- Consulter les ouvrages et les documents de références (DTU, Normes, réglementation...)
- Les candidats doivent impérativement posséder les savoir-faire des métiers du secteur de la finition et maîtriser les savoirs technologiques qui leur sont associés.
- S'informer sur le principe de fonctionnement des principaux matériels utilisés dans la discipline, et maîtriser les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Privilégier des réponses courtes, claires et explicites, respectant le vocabulaire approprié (l'utilisation de croquis est fortement conseillée) et soigner la rédaction et la présentation.



EPREUVE D'ADMISSION

1) Présentation d'une séquence de formation. Durée : 6 heures

(Travaux pratiques : 4h00 ; Préparation de l'exposé : 1h00 ; Exposé : 0h30 ; Entretien : 0h30)

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de concevoir et d'organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est évalué sur les critères ci-dessous :

- sa capacité à appréhender une situation professionnelle imposée ;
- la pertinence des propositions pédagogiques de la séquence ;
- la pertinence de l'approche didactique de la séance ;
- la réactivité du candidat face au questionnement du jury ;
- la qualité de l'expression.

1^{ère} partie : Mise en œuvre de travaux pratiques :

Le candidat est confronté à la réalisation d'un travail sur une surface limitée. L'activité confiée s'inscrit dans une thématique professionnelle définie. Elle a vocation, d'une part, à permettre au jury d'observer le candidat en action et ainsi d'apprécier la maîtrise de compétences fondamentale du métier. D'autre part, cette activité sert de support pédagogique pour développer la séquence de formation, puis la séance.

Constats :

Quels que soient les travaux pratiques proposés, le jury constate que les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées par certains candidats, ce qui dénote un manque de pratique évident et au-delà un manque de préparation au concours.

Le transfert de leur savoir-faire professionnel en vue d'une utilisation en formation pour des élèves, reste très sommaire. Les savoirs technologiques et scientifiques liés aux produits posés pendant l'activité restent superficiels.

Conseils :

Le jury recommande aux futurs candidats :

- d'adopter des attitudes "de professionnels" face au travail pratique à réaliser et d'effectuer les tâches induites en respectant les règles de mise en œuvre ;
- d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien les choix techniques effectués et d'argumenter sur le caractère transférables de ces derniers ;
- s'approprier les termes pédagogiques ;
- de se former professionnellement à la mise en œuvre des produits et matériaux du secteur de la finition
- de s'approprier le référentiel du Bac Prof AFB, car son contenu est une excellente base de travail pour réviser les différents thèmes de technologie prévus et souvent abordés au concours.

2^{ème} partie : Exposé et entretien avec le jury

Constats :

- le temps imparti pour l'exposé n'est totalement utilisé;
- pour la construction de la séquence de formation, les candidats ont tendance à ne limiter leur action pédagogique qu'au seul travail pratique proposé. Malgré un niveau de classe et un objectif de formation donnés, le jury constate que les candidats ont du mal à prendre le recul nécessaire pour concevoir une séquence structurée et adaptée au niveau en question. Par ailleurs, il est constaté que l'utilisation du référentiel de certification à disposition transparait peu dans les productions des candidats ;
- la séance développée se limite très souvent au travail pratique proposé. Peu de candidats envisagent de développer une séance structurée portant sur d'autres compétences.

Conseils :

Le jury conseille aux candidats de :

- prendre en compte le thème général dans lequel s'inscrit le travail pratique pour construire la séquence ;
- intégrer dans la séquence des séances pertinentes au regard de la classe imposée ;
- prévoir des stratégies d'enseignement variées et des activités diversifiées ;
- intégrer dans la séquence des contenus technologiques en lien avec le thème ;
- développer une séance complémentaire au travail pratique effectué ;
- le jury apprécie lorsque le candidat adopte une réelle posture d'enseignant lors de l'exposé.
- prendre de la distance par rapport aux situations d'apprentissage favorisant la répétition d'un geste professionnel au bénéfice de stratégies privilégiant des démarches plus centrées sur l'expérimentation.

2° Epreuve sur dossier comportant deux parties.

Première partie : (14 points)

Soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat, suivie d'un entretien avec le jury.

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- présenter son dossier au moyen d'un exposé structuré,
- analyser une situation en liaison avec l'enseignement de la spécialité,
- proposer l'utilisation de moyens d'enseignement adaptés, notamment informatiques, audiovisuels,
- identifier des problèmes d'enseignement,
- préciser des conditions de réussite pour un public visé.

L'épreuve prend appui sur un dossier de quarante pages au maximum, réalisé à partir d'une situation empruntée à l'entreprise, ou à partir de l'expérience professionnelle du candidat, et exploitable dans l'enseignement.

Le dossier précise son mode d'exploitation dans l'enseignement de la discipline, (définition des objectifs, des contenus visés, des types d'activité, prolongements pluridisciplinaires éventuels.)

Le jury appréciera les qualités d'analyse du candidat, sa capacité à communiquer, la rigueur et la structure de l'exposé, la pertinence des réponses aux questions posées, la connaissance de la spécialité à enseigner (ses finalités, ses contenus, son évolution) et des filières professionnelles correspondantes.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Exposé du candidat :

Constats :

- une majorité de candidats a présenté un dossier de travaux portant sur des activités professionnelles réalisées, ainsi que des pistes d'exploitation pédagogique adaptées. Une partie des dossiers traitent des activités de préparation de chantier, d'organisation, de réalisation et de contrôle intéressantes mais restent insuffisamment exploitées sur le plan pédagogique.
- certains candidats ont choisi de présenter des activités correspondant au référentiel du CAP, d'autres ont présenté des situations d'études du niveau baccalauréat professionnel.
- le jury a apprécié les dossiers structurés qui présentent des activités traitant de la préparation du chantier à sa clôture et intégrant toutes les phases d'étude et de réalisation, ainsi que l'exploitation pédagogique qui en découle pour des classes de CAP et de BAC Pro.
- les dossiers présentant des catalogues de situations professionnelles pauvres et inexploitablement pédagogiques sont moins appréciés. Certaines productions présentaient des réalisations sans lien les unes par rapport aux autres et sans intérêt pédagogique. Quelques candidats ont confondu présentation d'un dossier de travaux réalisés avec un catalogue de documents et de fiches techniques.
- une grande partie des candidats a présenté son exposé à partir d'un diaporama mettant en évidence les activités réalisées avec les éléments essentiels de leur production. D'autres sont restés "prisonniers" de leur diaporama sans pouvoir en sortir pour apporter les argumentations utiles en s'appuyant sur leurs connaissances et compétences professionnelles. Cette attitude autorise à douter du niveau d'expertise et de compétences professionnelles "cœur de métier" du candidat.

Enfin, la plupart des candidats ont présenté leur dossier avec outil de présentation, ce qui est apprécié du jury. Quelques uns ont cependant effectué leur exposé uniquement de mémoire ce qui a souvent rendu

l'exercice difficile et mis en évidence des lacunes en terme de présentation, mais aussi sur l'aptitude à utiliser des outils de communication.

Entretien avec le jury :

Constats :

- certains candidats ont été en mesure de répondre aux attentes du jury en démontrant leur niveau d'expertise du métier au niveau CAP et en étant capables de mettre en évidence leurs connaissances technologiques et scientifiques à des niveaux intéressants (Bac pro et plus).
- sur le plan pédagogique, beaucoup de candidats restent sur des situations d'apprentissage trop empiriques et basées uniquement sur l'acquisition par l'observation d'un geste ou d'une technique. Peu de candidats ont été en mesure de proposer des situations d'apprentissage basées sur l'expérimentation ou d'exploration, individuelles ou collectives.
- le jury a apprécié chez certains candidats leur capacité à proposer des situations formatrices simples et à les enrichir progressivement en augmentant les niveaux d'exigence des compétences et des connaissances associées visées afin de placer les activités professionnelles présentées à un niveau scientifique et technique élevé.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats :

- de présenter un dossier reposant sur la réalisation de travaux de chantiers portant sur des activités professionnelles du champ de la Finition mobilisant des compétences et connaissances associées du niveau 5 au niveau 4 ;
- d'éviter de surcharger le dossier avec des documents techniques ou fiches de fabricants inutiles dans la présentation ;
- de prévoir une technique et des moyens de présentation permettant d'apporter une plus value à l'exposé tout en justifiant les explications utiles et nécessaires ;
- de s'informer et de se former sur les connaissances technologiques et scientifiques des activités professionnelles du champ,
- de suivre les évolutions techniques afin de pouvoir les prendre en compte dans les réponses apportées lors de l'entretien ;
- d'anticiper la construction et l'élaboration du dossier de l'épreuve d'admission afin de ne pas être pris au dépourvu et agir dans la précipitation pour la rédaction et l'envoi du dossier.

Seconde partie : (6 points) Interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable".

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve. Les éléments de réponse sont préparés durant le temps de préparation préalable.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Constats :

Exposé du candidat :

- certains candidats ont été en mesure de prendre en compte la situation problème à traiter et d'en proposer des situations opérationnelles adaptées ;
- en revanche, de nombreux candidats ont survolé le problème et n'ont pas été capables de lister des propositions adaptées par manque de connaissances du système éducatif et des différents partenaires avec lesquels ils seront amenés à traiter les problématiques proposées dans cette partie d'épreuve ;
- beaucoup de candidats pensent que l'acte pédagogique se limite à la transmission de savoirs et de connaissances et ignorent la dimension éducative dans leur mission d'enseignement.

Entretien :

Lors de l'entretien une partie des candidats ont été capables de faire évoluer leurs propositions de traitement du problème posé à partir des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le domaine de l'éducation.

En revanche, de nombreux candidats n'ont pas été en mesure de faire évoluer leur réflexion et leurs propositions en cours d'épreuve, souvent par manque d'information sur le milieu professionnel dans lequel ils aspirent à entrer.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats :

- de s'informer sur la dimension éducative qui fait partie intégrante des missions du professeur de lycée professionnel et définie dans les textes publiés par le ministère de l'éducation nationale et dans le code de l'éducation ;
- de toujours chercher et proposer des solutions en s'entourant des partenaires internes et externes à l'établissement dans le cadre des compétences de chacun ;
- de toujours se référer aux textes de référence et réglementaires en vigueur.